

Programme de la Formation  
**MATÉRIAUX BIO-SOURCÉS**  
1 jour soit 7 heures de formation

**DATE(S) ET LIEU(X)**

**Module** : Matériaux bio-sourcés  
**Date(s)** : mercredi 14 novembre 2018  
**Lieu** : Maison de l'architecture Centre-Val de Loire - 44/46 quai Saint-Laurent 45000 Orléans

**CONTEXTE GÉNÉRAL**

La mise en place des labels « bâtiment biosourcé » et "E+C- Energie carbone" montrent que des évolutions importantes dans la manière de concevoir et de construire des bâtiments sont en cours En France.

De plus en plus de maîtres d'ouvrages, de concepteurs et de constructeurs réalisent ou souhaitent réaliser des opérations de plus en plus ambitieuses à partir des matériaux biosourcés.

La France fait partie des pays leaders dans le domaine de l'usage des matériaux biosourcés pour la construction en raison notamment :

- De ressources agricoles et forestières mobilisables à grande échelle.
- D'un système réglementaire et normatif relativement souple et favorable à l'émergence de nouvelles manières de construire.
- D'acteurs très actifs (filiales locales, associations professionnelles, concepteurs et constructeurs engagés, etc.).
- De l'appui des pouvoirs publics et de nombreuses collectivités territoriales.

**PRISE EN CHARGE**

Dès réception de la convention par mail et le plus tôt possible avant le début de la formation, nous vous invitons à déposer votre demande de prise en charge auprès de l'organisme dont vous dépendez : FIF PL, ACTALIANS, FAFIEC, AGEFOS, etc.

**MODALITÉS DE SUIVI ET D'APPRÉCIATION**

Alternance d'aspects théoriques et conceptuels avec des exemples de d'opérations réalisées sous la direction d'architectes.

Module  
**Matériaux bio-sourcés**

1 jour soit 7 heures de formation

**Type** : Blended-learning

**DATE(S) ET LIEU(X)**

**Date(s)** : mercredi 14 novembre 2018, 09h00 - 12h30 / 14h00 - 17h30  
**Lieu** : Maison de l'architecture Centre-Val de Loire - 44/46 quai Saint-Laurent 45000 Orléans

**OBJECTIF(S) PÉDAGOGIQUE(S)**

- Découvrir les ressources disponibles en France aujourd'hui et demain.
- Comprendre l'articulation entre réglementation et règles de conception de bâtiments.
- Connaître les espaces de liberté et d'innovation qu'offre la réglementation.

- Découvrir des exemples d'opérations réalisées par des professionnels

## FORMATEUR(S)

FLOISSAC Luc

## OUTILS PÉDAGOGIQUES

## PROGRAMME

### 1. Contexte réglementaire et normatif dans le domaine de la construction

- Prendre en compte l'environnement technique, réglementaire, normatif
- Etablir et appliquer un référentiel de conception et de mise en oeuvre reconnu.
- Caractériser un matériau et valider son aptitude à l'usage dans la construction.
- Réaliser et appliquer un référentiel de formation dédié aux ressources employées.
- Construire avec des ressources locales dans le cadre d'un marché public.

### 2. Qualité environnementale, matériaux et systèmes constructifs

- Normes et méthodes d'analyse de la qualité environnementale des matériaux de construction
- Les FDES (Fiches de Déclaration Environnementales et Sanitaires)
- Les DEP (Déclarations Environnementales de Produits)
- Comparaison de données environnementales de produits conventionnels / biosourcés.
- Le label bâtiment biosourcé
- Le label E+C-.

### 3. Exemples de marche à suivre pour les filières locales (bois, paille, chanvre, ...)

- La filière paille, stratégie, avancement, démarche.
  - °Organisation de la filière.
  - °Qualification du matériau, principaux enseignements.
  - °Règles professionnelles, démarche et aperçu du contenu.
  - °Référentiel de formation, mise en oeuvre, contenu, organisation.
- La filière bois local
  - °La démarche « Bois des Alpes »
  - °Des outils de promotions variés : , Certification, Systèmes de Garantie Participative (SGC), Appellation d'Origine Contrôlée (AOC), ...
  - °Une collectivité locale à l'ouvrage, la région Corse.
  - °Exemples de réalisation dans le cadre de marchés publics.
- Exemples d'opérations

Dans la même journée aura lieu une intervention de la part de la DREAL et de ENVIROBAT (ci-dessous les détails) :

DREAL Centre-Val de Loire : Céline MENDEZ

ENVIROBAT Centre : Florence TALPE

- Filière vertes du bâtiment : Les missions de la DREAL Centre-Val de Loire
- L'action d'ENVIROBAT Centre sur les matériaux biosourcés
- Deux structures pour :
  - Réponses ponctuelles aux sollicitations des professionnels (techniques & réglementaire)
  - Veille connaissance & territoire
- Concrètement, en région (Outils, etc.)
- Échanges sur les constats et besoins du territoire

## BULLETIN DE PRÉ-INSCRIPTION

**A retourner par courrier complété et accompagné des éléments mentionnés dans les conditions générales de vente à :**  
**Maison de l'Architecture Centre-Val de Loire 44-46 Quai Saint Laurent 45000 Orléans**  
**02.38.54.08.96 - info@ma-cvl.org**

### FORMATION : MATÉRIAUX BIO-SOURCÉS

**Module :** Matériaux bio-sourcés

**Date(s) :** mercredi 14 novembre 2018, 09h00 - 12h30 / 14h00 - 17h30

**Lieu :** Maison de l'architecture Centre-Val de Loire - 44/46 quai Saint-Laurent 45000 Orléans

**Durée :** 1 jour soit 7 heures

**Places limitées à :** 12

**Date de clôture des inscriptions :** 10/11/2018

*(Inscription possible ultérieurement si session confirmée)*

### PARTICIPANT (Coordonnées personnelles)

**Nom :** ..... **Prénom :** .....

*A ne compléter que lors d'une première inscription ou en cas de modification*

**Adresse :** .....

**Code postal :** ..... **Ville :** .....

**Date de naissance :** ..... **Téléphone :** .....

**E-mail personnel :** ..... *(E-mail personnel obligatoire pour l'envoi de l'attestation de formation)*

**Ancienneté dans l'entreprise :** ..... **Numéro de sécurité sociale :** .....

**Diplôme d'Etat d'Architecte DE/HMONP :**  Oui /  Non **Architecte DPLG :**  Oui /  Non

**Numéro personnel National d'Architecte :** .....

**Activité du stagiaire :**

**Mode d'exercice :**

- Architecte
- Architecte expert
- Artisan
- Assistant administratif, RH
- Chargé de communication, développement
- Collaborateur non architecte
- Dessinateur, concepteur graphiste...
- Économiste
- Ingénieur
- Maîtrise d'ouvrage publique
- Paysagiste concepteur
- Professionnel de l'aménagement et de l'urbanisme
- Programmiste, AMO
- Service technique des collectivités
- Autre : .....

- Demandeur d'emploi
- Fonctionnaire d'état
- Fonctionnaire des collectivités territoriales
- Libéral
- Salarié
- Autre : .....

**Prise en charge éventuelle de la formation :**

- Fonds professionnels : Libéral
- Fonds professionnels : Salarié CIF
- Fonds professionnels : Salarié CPF
- Fonds professionnels : Salarié contrat pro
- Fonds professionnels : Salarié plan de formation
- Fonds professionnels : Pôle emploi
- Fonds propres
- Fonds publics : Agents (État, Collectivités ...)
- Fonds publics : Instances européennes
- Fonds publics : État
- Fonds publics : Conseils régionaux
- Fonds publics : Pôle emploi
- Fonds publics : Autres ressources publiques

**Nom de l'organisme de prise en charge :**

- ACTALIANS
- FAFIEC
- FIF PL
- Autre : .....

**Demande de subrogation :**  Oui /  Non

**ORGANISME / ENTREPRISE**

**Raison Sociale :** .....

*A ne compléter que lors d'une première inscription ou en cas de modification*

**Type d'entreprise :** ..... **Activité principale :** .....

**Gérant(e) :** ..... **Fonction :** .....

**Adresse :** .....

**Code postal :** ..... **Ville :** .....

**Téléphone :** ..... **E-mail :** .....

**Siret :** ..... **N° société d'architecture :** ..... **Effectif dans l'organisme :** .....

Module 1 : Matériaux bio-sourcés		7h / 1 jour	
Coût pédagogique	ADHÉRENT	200,00 €	..... €
	NON ADHÉRENT	230,00 €	..... €
		<b>TOTAL</b>	..... €

**MODE DE PAIEMENT**

Chèque  Virement

En signant le bulletin d'inscription vous reconnaissez avoir pris connaissance des conditions générales de ventes joints.

DATE, SIGNATURE & CACHET

## Conditions Générales de Vente

### CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE MAISON DE L'ARCHITECTURE CENTRE-VAL DE LOIRE

- 1 – Le prix indiqué couvre les frais pédagogiques, le déjeuner et les documents de synthèse.
- 2 – Le règlement du prix s'effectue à l'inscription par chèque à l'ordre de la Maison de l'Architecture, accompagné du bulletin d'inscription. Les factures tiennent lieu de convention de formation simplifiée. L'attestation de fin de formation est adressée au participant après la formation sous condition de l'émargement de la feuille de présence.
- 3 – Le lieu de la formation n'est pas contractuel. Elle pourra se dérouler à une autre adresse dans le même secteur géographique.
- 4 – Les demandes d'annulation doivent être formulées par écrit (LRAR). Elles donneront lieu à remboursement intégral si elles sont reçues 10 jours ouvrables avant le premier jour de la formation. Après cette date, l'intégralité du prix sera dû, sauf cas de force majeure, à savoir limitativement : maladie, accident, décès ou grève des transports, et sur présentation d'un justificatif. Les demandes de remplacement sont admises à tout moment. En cas d'absence ou d'abandon au cours d'une conférence, l'intégralité du prix est payable en totalité. La MA Centre se réserve le droit de reporter ou d'annuler une formation si le nombre d'inscrits est insuffisant.